



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Compte-rendu de réunion

Objet de la réunion :

Commission Technique du COGEPOMI
4 octobre 2022

07/10/22

Rappel de l'ordre du jour :

Gestion de l'anguille dans les milieux lagunaires

- Restitution des travaux du programme de recherche de la CGPM
- Présentation du projet de mandat du GT Anguille en lagunes et recueil de l'avis de la commission

Tableau de bord du PLAGEPOMI

- Présentation de la révision du tableau de bord : bilan de fin de cycle et perspectives 2022-2027

Problématique Silure

- Présentation de la doctrine nationale OFB
- Actions proposées sur le bassin

documents supports de la réunion

Diaporamas :

PRE-GTAnguilleLagunes.pdf
PRE-TableauBordCTPOMI-4oct2022.pdf
PRE_restitution CGPM_UPVD_CTPOMI.pdf
PRE-Recommandations OFB&Pistes actions Silure Rhone_CTPOMI4oct22.pdf

Dossier de séance :

221004-Annexe-RI-ListeMembresCTPOMI.pdf
221004_Projet_Mandat_CogepomiRM_GTAnguilleLagunes_vpCTPOMI.pdf
2022-RevTdbPlagepomi-RapportDREAL_vs.pdf
2022-TdB-PLAGEPOMI-vpCTPOMI.pdf

Introduction de la séance, Laurence DAYET Cheffe de service déléguée DREAL ARA

Accueil et présentation des participants (cf liste des participants en annexe)

Il est rappelé l'importance de bâtir une politique de gestion des poissons migrateurs du bassin dans un cadre concerté et sur la base d'un diagnostic partagé sur la situation des populations.

Cette séance s'inscrit dans la continuité des décisions prises lors du précédent COGEPOMI qui s'est tenu le 27 janvier dernier, et en préparation du COGEPOMI de fin d'année (8 décembre)

La délibération du 27 janvier 2022 du COGEPOMI a notamment

- souligné la situation critique des populations et demandé que les efforts soient poursuivis en explorant tous les leviers pertinents, en particulier pour ce qui concerne l'anguille et a invité à ce qu'un groupe de travail soit mis en place dans un cadre concerté pour identifier des modalités adaptées de gestion de l'espèce au sein des lagunes qui jouent un rôle majeur dans le cycle de l'anguille ;
- demandé, en cohérence avec le PLAGEPOMI, que les réflexions relatives au silure soient poursuivies afin de définir les actions pertinentes à mettre en œuvre pour réduire la pression de prédation par cette espèce ;

Présentation des sujets soumis à la commission :

Gestion de l'anguille dans les milieux lagunaires

- le projet de mandat du groupe de travail à mettre en place pour identifier des modalités adaptées de gestion de l'anguille dans les milieux lagunaires est soumis à l'avis de la commission.
- Les travaux de ce GT s'inscrivent en déclinaison des résultats d'un premier volet d'un programme de recherche porté par la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) visant à mettre en place un cadre coordonné de gestion et de surveillance de l'anguille en Méditerranée, une restitution de ces travaux est présentée en préalable par Elsa Amilhat (université de Perpignan)

Tableau de bord du PLAGEPOMI

– la révision du tableau de bord du PLAGEPOMI en 2022 établit un bilan de fin cycle et constitue un état initial des indicateurs pour le cycle 2022-2027.

Cette révision donne également des perspectives d'évolution en termes de suivi des populations, des pressions et des actions portées en réponse aux enjeux pour le prochain cycle

– un focus sur la situation des trois espèces amphihalines du bassin évaluée à ce jour est présentée dans ce cadre

Le projet de mandat du groupe de travail "Anguille en lagunes" et la révision du tableau de bord du PLAGEPOMI seront soumis à l'adoption du COGEPOMI du 8 décembre

Une dernière partie est consacrée à la problématique Silure sur le bassin avec une présentation des recommandations nationales de l'OFB et des propositions de travail sur le bassin

Gestion de l'anguille dans les milieux lagunaires

Restitution des travaux du programme de recherche de la CGPM, Elsa Amilhat (université de Perpignan)

Cf diaporama support de présentation

Le statut de l'anguille européenne reste critique dans toute son aire de répartition avec des niveaux de recrutement les plus bas jamais enregistrés.

L'avis du CIEM formulé en nov. 2021 basé sur le rapport du groupe de travail international sur l'anguille WGEEL est que « *lorsque l'approche de précaution est appliquée, les captures devraient être nulles dans tous les habitats en 2022. Cela s'applique aux captures récréatives et commerciales et inclut les captures de civelles pour le repeuplement et l'aquaculture. Toutes les autres mortalités anthropiques devraient être minimisées et éliminées dans la mesure du possible* »

Présentation du WGEEL (Working Group on Eels) qui rassemble EIFAAC (pêche et aquaculture en

europe) ; CIEM (atlantique nord est, donne un avis scientifique anguille à la commission européenne) et CGPM (23 pays membres, pour conservation des stocks en Méditerranée)
Recommandations CGPM 2018 : mesures transitoires pour la réduction de la pression de la pêche et un programme de recherche pour la mise en place d'un futur Plan de Gestion Anguille en Méditerranée en 2023. Projet de recherche de 18 mois mené entre sept 2020-fév 2022 par 9 pays partenaires pour collecter et analyser les données disponibles en Méditerranée.
Ces travaux ont constitué une première base de connaissance globale descriptive et quantitative servant de données d'entrée pour évaluer des mesures de gestion de l'anguille en Méditerranée.

Principaux résultats du Programme de Recherche (PR) :

Habitat : les lagunes constituent l'habitat prédominant pour l'anguille et son exploitation, nécessité de rétablir la qualité et la continuité

Recrutement civelles : actuellement au plus bas : proposition de protéger complètement la civelle en Méditerranée

Stocks en place : besoin de suivi sur la qualité des géniteurs

Migrations : besoin d'ajuster les pêcheries avec la saison de migration

Pêcheries : plupart des captures en lagunes, besoin d'amélioration de la collecte des données en particulier pour la pêche récréative et l'effort de pêche professionnelle

Suivis : besoin d'améliorer la collection des données pour l'anguille avec la mise en place de suivis long terme pour le recrutement civelles, le stock en place et l'échappement des anguilles argentées (proposition de révision de la DCRF)

Le PR CGPM conseille

A. Actions immédiates ciblant les mesures liées à l'amélioration/maintien des habitats et la réduction de la mortalité anthropique non liée à la pêche

B. Spécifiquement pour la pêche, deux voies alternatives de gestion ont été proposées:

PROPOSITION 1 : Phase pilote de zero capture pendant 3 ans (pour tous les pays de l'aire de répartition de l'anguille, accompagnée d'un système de compensation coordonné au niveau international) + une évaluation du recrutement sur une saison (coordination pêcheurs et scientifiques) & évaluation des modalités de reprise de la pêche. Une étude socio-économique devra être réalisée le plus tôt possible.

PROPOSITION 2: Fermeture de la pêche aux anguilles argentées pendant trois ans (pour tous les pays de l'aire de répartition de l'anguille, accompagnée d'un système de compensation coordonné au niveau international) + une évaluation du recrutement sur une saison (coordination pêcheurs et scientifiques) + interdiction totale de la pêche récréationnelle et pêche civelles. Evaluation des modalités de reprise de la pêche. Une étude socio-économique devra être réalisée le plus tôt possible.

Le SAC (comité consultatif scientifique de la pêche de la CGPM) prend note du PR CGPM mais reconnaît *“l'importance de ces pêcheries traditionnelles comme moyens de subsistance pour les pêcheurs et les impacts socio-économiques potentiels de la mise en œuvre des mesures proposées, et... a proposé de renforcer immédiatement les mesures transitoires existantes en 2023 tout en continuant à travailler pour informer les futures mesures de gestion à long terme pour 2024. Le 23e SAC a suggéré d'aligner les fermetures actuelles de trois mois sur les périodes de migration effectives de l'anguille argentée au niveau national, sur la base des résultats du PR, ainsi que d'envisager une interdiction totale de la pêche à la civelle et de la pêche récréative pour tous les stades de vie”*

cf avis scientifique complet, rapport en ligne du SAC de juin 2022 <https://www.fao.org/gfcm/statutory-meetings/detail/en/c/1605980/>

Les prises de décisions auront lieu à la Commission CGPM en Novembre 2022, avec rendu final des travaux du PR et présentation de l'avis du SAC

Temps d'échange

Delphine Nicolas (Tour du Valat) : remarque sur la question des suivis de long terme peu disponibles et le besoin de protéger les suivis mis en place d'un point de vue réglementaire et financier. Exemple sur Vaccarès où un suivi aux filets avec relâchers est mis en place depuis 10 ans, l'arrêté création de la réserve

naturelle de Camargues a interdit toute activité de pêche conduisant à une obligation de déplacer la station.

Laetitia Dupaquis (DREAL PACA) : la problématique au niveau de ce suivi à Vaccarès sera examinée en interne Etat

Nicolas Stolzenberg (CONAPPED) : vis à vis des pressions anthropiques autres que la pêche, revient sur le constat de besoin de reconstitution des habitats et la nécessité de déterminer localement les leviers possibles. Il relève un manque de précisions sur le sujet à ce stade en termes d'objectifs et l'absence de closes en place au niveau européen. Si des mesures visant à réduire la pression de la pêche sont prises, il retient la nécessité de traiter les pressions sur l'habitat dans le même temps.

Virginie Mauclert (Pôle-relais lagunes méditerranéennes) : l'état de conservation des lagunes fera l'objet d'une prochaine évaluation en 2024 dans le cadre du programme européen life avec le projet life marha (projet intégré sur les habitats naturels marin).

Dans le cadre de la DCE, seulement 20% des lagunes sur le bassin RM sont en bon état, 17 masses d'eau concernées par des pollutions aux pesticides sont identifiées en objectifs moins stricts, pour ces masses d'eau le bon état ne sera pas atteint en 2027. Question : quelles sont les polluants les plus dommageables pour l'espèce ?

Elsa Amilhat (Univ Perpignan) : difficile de savoir lesquels sont les plus dommageables puisqu'il s'agit de cocktails de polluants. A priori tous les polluants sont dommageables, par ex certains agissent directement sur le stockage des lipides de l'anguille, étape indispensable pour le succès de la reproduction (une certaine masse graisseuse étant indispensable pour la migration et la reproduction). Certaines études sont en cours qui prennent en compte l'effet combiné des polluants, les résultats pourront être pris en compte pour le prochain SDAGE

Pierre-Jean Martinez (délégation de bassin, DREAL ARA) : des objectifs moins stricts à 2027 ne signifie pas que rien ne sera fait, des actions peuvent être conduites. L'importance de réduire les flux polluants est bien identifiée dans le SDAGE avec l'objectif de fixer des trajectoires pour la réduction des substances sur le moyen long terme, via des approches territoriales spécifiques.

Gestion de l'anguille dans les milieux lagunaires

Présentation du projet de mandat du GT Anguille en lagunes, Pierre Campton (MRM)

Cf diaporama support de présentation

Le contexte :

- situation critique de l'anguille & forte productivité des lagunes méditerranéennes
- délibération du COGEPOMI RM du 27 janvier 2022 :

Le COGEPOMI "souligne l'importance de poursuivre l'intégration des enjeux du PLAGEPOMI dans la gestion et la connaissance des lagunes méditerranéennes qui jouent un rôle majeur dans le cycle de l'anguille dans le bassin et invité à ce qu'un groupe de travail soit mis en place dans un cadre concerté pour identifier des modalités adaptées de gestion de l'espèce dans ce milieu »

- restitution du PR et des recommandations de la CGPM

Objectifs du GT :

3 axes de gestion sont proposés à étudier :

- l'habitat avec les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'eau, et la connectivité des milieux
- la pêche avec la caractérisation des usages et de leurs impacts pour tous les types de pratique ; le besoin d'examiner la réglementation sur les périodes et l'effort de pêche ;

Pour ces deux axes de gestion le groupe de travail caractérisera les enjeux socio-économiques et culturels en articulation avec les travaux de la CGPM sur ces aspects

- la gouvernance avec un état des lieux des différents sites (cartographie des compétences)

Méthode proposée :

travail proposé en 2 phases pour chacun des axes

1) élaborer un état initial : partager les diagnostics, identifier les besoins de connaissance, les freins et les leviers ;

2) bâtir une proposition de feuille de route opérationnelle visant à améliorer la situation et les connaissances.

La mise en œuvre des travaux du groupe se fera sur une démarche participative et contributive de l'ensemble des structures concernées avec la mise en place de sous-groupes thématiques

Périmètre de travail : les lagunes du bassin

membres : animation confiée à MRM ; représentants des services Etat, de la communauté scientifique, des gestionnaires de lagune et autres personnes ressources

calendrier :

Les diagnostics (phase 1) seront examinés en CTPOMI en mai – juin 2023

Le projet de feuille de route (phase 2) en CTPOMI à l'automne 2023.

Les diagnostics et le projet de feuille de route seront soumis au COGEPOMI en fin d'année 2023

Temps d'échange

Elsa Amilhat (univ Perpignan) : pour la phase diagnostic les travaux pourront s'appuyer sur ceux du PR de la CGPM

Laetitia Dupaquis (DREAL PACA) : vis-à-vis de la gouvernance quelle articulation avec le travail mené par le Pôle relais lagune

Virginie Mauclert (Pôle-relais lagunes méditerranéennes) : le pôle agira en qualité de tête de réseau des gestionnaires de lagune, confirme le besoin d'établir une cartographie des compétences afin d'identifier les besoins en terme de gouvernance

Pierre-Jean Martinez (délégation de bassin RM DREAL ARA) : exemple du travail mené pour l'étang de Berre où des besoins d'action vis-à-vis de la gouvernance ont été identifiés

Tableau de bord du PLAGEPOMI

Présentation de la révision du tableau de bord, Estelle Ferrari (DREAL ARA) & Pierre Campton (MRM)

Cf diaporama support de présentation

La révision du tableau de bord du PLAGEPOMI établit un bilan des indicateurs à fin 2021 et un état initial des indicateurs pour le cycle 2022-2027. Cette mise à jour des indicateurs a été conduite dans le cadre du secrétariat technique, avec l'appui de l'université de Perpignan.

Le tableau de bord révisé sera soumis à l'avis du COGEPOMI pour adoption le 8 décembre 2022.

Présentation des indicateurs à fin 2021 pour chacune des 5 orientations du PLAGEPOMI

1. La reconquête des axes de migration

I. Nombre d'ouvrages traités pour restaurer la continuité écologique :

152 ouvrages sur les 253 identifiés prioritaires (en ZAP) ont été traités ou sont en voie de l'être soit plus de 60 % des ouvrages prioritaires.

Le PLAGEPOMI 2022-2027 identifie 198 ouvrages prioritaires : 181 sur des cours d'eau et 17 relèvent des lagunes.

II. Linéaire de cours d'eau en ZAP/ZALT franchissable à la montaison :

Depuis 2010, les travaux de restauration de la continuité ont permis des gains importants de linéaire franchissable à la montaison sur les fleuves côtiers ouest ainsi que sur le Rhône, permettant un meilleur accès pour les poissons migrateurs à certains de ses affluents

NB l'indicateur relatif aux linéaires franchissables à la dévalaison n'est pas construit

2. Gestion des pêches

Pour ce bilan de fin de cycle, les indicateurs de capture liés à la gestion des pêches ont été consolidés, avec l'appui de l'université de Perpignan concernant l'évaluation des captures de l'anguille dans les lagunes et de l'OFB concernant l'analyse des captures d'anguille en eau douce.

I. Captures de l'anguille dans les lagunes

Sur la période 2012-2020 le poids moyen annuel déclaré pêché est de 309 tonnes d'anguilles jaunes et 81 tonnes d'anguilles argentées. Les quantités pêchées par année sont relativement stables en dehors de l'année 2018 pour laquelle les résultats montrent une très nette augmentation des captures pour les deux stades probablement en lien avec des conditions hydrologiques particulières. 2019 et 2020 semblent être des années de plus faibles captures avec un nombre de licences accordées stable.

Concernant les périodes d'autorisation, depuis l'arrêté interministériel de fin 2018, les lagunes ne font plus l'objet de fermeture de la pêche du stade jaune en période estivale. Durant cette période, les conditions hydrologiques peuvent fragiliser les anguilles et engendrer des surmortalités lors de piégeages dans les filets. Face à ce risque, le PLAGEPOMI recommande la mise en place de mesures conservatoires pour l'ensemble des prud'homies.

Rmq : en 2021 et 2022 fermeture estivale de la pêche de l'anguille jaune mise en place par le CRPME PACA, non mise en place en Occitanie

II. Captures par especes en eau douce

Anguille

Les restrictions sanitaires de la pêche de l'anguille se traduisent par une baisse significative des captures déclarées à partir de 2008 avec quasi aucune capture déclarée de 2014 à 2019, les captures 2020 2021 correspondent à celles déclarées sur les étangs gardois.

Concernant l'impact des engins et filets autorisés, l'analyse des données de captures de 2008 à aujourd'hui met en évidence un impact potentiel des lignes de fond sur le nombre de captures accidentelles d'anguille déclarées.

L'indicateur pourra être complété par le suivi de l'usage des lignes de fond.

Alose

les résultats issus des captures d'aloses déclarées pêchées par les pêcheurs amateurs aux lignes n'évoquent pas une tendance à la baisse de la population et montrent que les conditions hydrologiques particulières influencent la répartition du flux migratoire.

Pour le cycle 2022-2027, la mise en place de nouveaux outils permettra l'acquisition de nouvelles données comme les données de l'ADNe qui apportent des informations sur les fleuves côtiers peu ou pas pêchés.

III. Lamproie : suivi des signalements de captures accidentelles

Observation de quelques individus depuis une dizaine d'années ; les enquêtes, suivi participatif, prospections, prélèvements ADNe sont à poursuivre sur le prochain cycle.

3. Suivi de l'évolution des populations - État des populations à fin 2021

Anguille

L'ensemble des suivis menés sur l'Anguille européenne en Méditerranée dressent un constat alarmant pour l'espèce.

Les effectifs de civelles / anguilletes comptabilisés sur la passe-piège du Vaccarès et sur celles de l'axe Rhône sont au plus bas depuis plusieurs années. En 2021, l'état du recrutement de civelles est très mauvais, et la tendance du recrutement à la baisse depuis 2015.

Les observations locales effectuées dans le cadre de pêches électriques ciblant spécifiquement les petites anguilles sur l'Arc, la Têt, l'Anguillon ou la Cadière viennent conforter ce constat.

La baisse du recrutement observée depuis plusieurs années sur le bassin méditerranéen explique la mauvaise colonisation des milieux continentaux par les jeunes anguilles. Ces résultats locaux très mauvais corroborent les études de synthèse menées à l'échelle européenne par le WGEEL (Working Group on Eels), le groupe de travail européen sur cette espèce.

Alose

En fin de cycle, les aloses feintes de Méditerranée ont colonisé l'ensemble des fleuves côtiers suivis, avec des détections du Tech à l'Argens en 2021. L'intérêt de l'Aude pour l'espèce se confirme et une colonisation des secteurs amont du Vidourle commence à être observée. Sur le bassin du Rhône, tous les affluents ont été colonisés en 2021. Les différents suivis ne permettent pas à ce stade de caractériser une tendance d'évolution de l'état de la population, une légère

tendance à la hausse sur les 3/4 dernières années est constatée. L'indicateur d'état de l'Alose doit être prochainement construit au travers des ateliers observatoire animés par MRM. La démarche consiste à réaliser des ateliers de travail locaux où les participants (gestionnaires locaux) définiront des indicateurs de la migration annuelle par cours d'eau à partir des données de suivis existants (pêche/vidéocomptage/ADNe....) et des éléments contextuels (hydrologie/gestion locale....). 3 groupes de travail sont prévus : côtiers des Pyrénées orientales + Aude ; Orb/Hérault/Vidourle et BV Rhône. Une réunion de bilan permettra de restituer les conclusions des groupes locaux et proposer un indicateur d'état annuel qui tiendra compte de l'ensemble des éléments restitués à l'échelle Rhône Méditerranée.

Lamproie

La tendance des dernières années de suivi caractérise une population à l'état de traces. En 2021, aucune observation avérée ni aucun témoignage d'observation de lamproie marine n'a pu être collectée, l'état de la présence de la Lamproie est qualifié de très mauvais.

Des difficultés de mise en œuvre des suivis sont à noter :

- la maîtrise d'ouvrage des suivis spécifiques à la reproduction des aloses sur Occitanie avec une absence de financement de la région ces dernières années ;
- des dysfonctionnements des passes à anguilles sur Caderousse ;
- le problème de l'attrait de la passe de Sauveterre générant un suivi vidéocomptage évalué partiel

4. Connaissance des espèces et des habitats

I. Actions engagées ou en cours & II. Alerte sur les besoins de connaissance prioritaires pour lesquels aucune action n'est engagée

des actions sont reportées ou à poursuivre intégrant les travaux sur les aspects dévalaison des argentées sur le Rhône (CNR et AAIPPED) et en milieu lagunaire (CEFREM).

Les alertes relatives aux connaissances restant à développer concernent :

anguille

- évaluation de la dévalaison des anguilles sur le Rhône par pêche (non létale)
- évaluation de l'impact des pompes dans les milieux lagunaires
- évaluation des moyens de suivi de l'échappement sur les côtiers de grande envergure
- évaluation du taux d'échappement des lagunes à la mer à l'échelle de la façade

alose : la poursuite du travail méthodologique d'optimisation des outils d'évaluation de l'abondance des populations

5. Actions de sensibilisation et de valorisation des acquis

3 indicateurs sont présentés : le nombre d'actions de sensibilisation portées par MRM et les statistiques de fréquentation des sites dédiés aux POMI ; la carte des territoires à enjeux grands migrateurs non couverts par un SAGE ou un contrat de milieu et le bilan des moyens financiers consacrés à la mise en œuvre du PLAGEPOMI : depuis 2016, les montants moyens annuels mobilisés sont d'environ 10 millions d'euros. Les montants principaux sont dévolus aux actions de restauration de la continuité et aux suivis des populations.

Temps d'échange

Pierre-Jean Martinez (délégation de bassin DREAL ARA) : compte tenu de la situation des populations décrite à fin 2021, il sera proposé au COGEPOMI de fin d'année d'émettre un avis défavorable à la délivrance des licences annuelles de la pêche de l'anguille en eau douce par les pêcheurs aux engins et aux filets, à l'instar des avis formulés par le COGEPOMI en 2019 et 2020 sur la base des indicateurs d'état de la population ne montrant pas de consolidation à la hausse par rapport à leurs valeurs sur la période 2010-2012

Fabien Chiri (UFBRMC) : rappelle le besoin d'appui sur les financements des suivis migrateurs, indispensable pour assurer leur pérennité. Les besoins concernent en particulier la participation de la région Occitanie. Il fait part de réelles difficultés pour assurer financièrement certains suivis, exemple du suivi au niveau de Bladier-Ricard entièrement financé par la fédération de pêche.

Problématique Silure

Présentation des recommandations nationales de l'OFB et propositions d'action sur le bassin du Rhône
(Pascal Roche, DR OFB ARA)

Cf diaporama support de présentation

Au niveau national l'OFB s'oriente finalement vers la formulation de recommandations à la place de la diffusion d'une doctrine sur le sujet.

Avec le développement des populations introduites, la pression de prédation du Silure sur les poissons migrateurs est avérée et reste difficile à évaluer. Il est logique de porter des actions pour limiter cette pression supplémentaire sans y consacrer plus de moyens que pour les autres pressions antérieures et toujours existantes.

Il est préconisé de se concentrer sur des points « chauds » comme au niveau de certaines PAP.

2 pistes de travail sur le BV du Rhône sont proposées :

- 1) sur la réduction de l'impact au niveau des passes à poissons, et si possible sur les frayères
solutions à étudier : mise en place de grilles, effarouchement, captures dans PAP et en aval, pêche pro cordeau sur frayères
- 2) sur l'exploitation du silure en tant que ressource locale abondante et exploitable permettant d'éviter de cibler les espèces amphihalines menacées
avec communication autour des enjeux, besoin de connaissance sur les contaminants, suivi des contenus stomacaux

Temps d'échange

Nicolas Stolzenberg (CONAPPED) : les pêcheurs professionnels sont volontaires pour participer à ces travaux. Dans le cadre de la révision des cahiers des charges des baux de pêche et les recommandations relatives aux types d'engins utilisés, évoque un besoin d'acquisition de connaissance qui pourra être discuté dans le cadre d'un GT Silure Rhône.

Des réflexions internes à la pêche professionnelle sont en cours sur les aspects commercialisation.

Pascal Roche (OFB) : rappelle que les recommandations relatives aux types d'engins utilisés visent à éviter les captures d'aloise et de saumon principalement

Thomas Pollin (CNR) : la CNR est d'accord avec les pistes de travail proposées, avec une vigilance sur l'usage de dispositif de répulsion électrique vis-à-vis des risques d'électrocution potentiels

Fabien Chiri (UFBRMC) : demande que soit précisée la gouvernance du futur GT Silure Rhône, localement fait le constat d'une population qui stagne. Rappelle les travaux conduits par la fédération 69 mettant en évidence une autorégulation de l'espèce, et souhaite que ces résultats soient partagés en CT POMI ou dans le cadre du GT. Sur les aspects commercialisation s'interroge sur la pertinence de traiter ce sujet en COGEPOMI, et considère que cela incombe plutôt à la commission du bassin dédiée à la pêche professionnelle. Il préconise la prise en compte des tailles des Silures à prélever et leurs contaminants notamment aux perfluorés qui s'avèrent problématiques par endroits.

Pascal Roche (DR OFB) : l'augmentation de la population de Silure est constatée à l'échelle nationale, l'intérêt du Silure en tant que ressource disponible est une piste à étudier en parallèle des travaux qui visent à réduire la pression de pêche sur l'anguille

Pierre-Jean Martinez (délégation de bassin DREAL ARA) : évoque la question sanitaire relative aux contaminations PCB et autres substances.

Nicolas Stolzenberg (CONAPPED) : les données de capture du Silure font l'objet d'une télédéclaration et pourront être exploitées. Les pêcheurs professionnels alertent sur la prolifération de Silure sur certains secteurs en aval du Rhône, en zone de migration aloise et avec une régression de petites espèces constatée.

Virginie Mauclet (Pôle-relais lagunes méditerranéennes) : en termes de pression par prédation donne l'exemple de celle exercée par le crabe bleu sur l'anguille, dont l'invasion est constatée sur l'étang de Canet et certaines lagunes de Corse

Des échanges sur la virose du Silure constatée localement

Fin de la séance

prochains rendez vous :

COGEPOMI le 8 décembre

CT POMI en mai – juin 2023 avec une restitution de la première phase de travail du GT Anguille en lagunes

Liste des participants CT POMI du 4 octobre 2022

Membre désigné	Structure	Participation
Mme Elisabeth FALIEUX Mme Elsa AMILHAT	Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens (CEFREM) de l'université de Perpignan – Laboratoire UMR 5110 CNRSUPVP	X
Mme Delphine NICOLAS	Fondation Tour du Valat – Institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes – Département Espèces	X
Mme Nathalie BARRE	Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon – Pôle relais lagunes méditerranéennes	Excusée, représentée par Virginie Mauclert coordinatrice du Pôle-relais lagunes à la Tour du Valat.
M. Hervé CAPRA	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe – Centre de Lyon – Villeurbanne)	X
M. Fabien CHIRI	Union des fédérations de pêche des bassins Rhône-Méditerranée et Corse	X
Mme Michela PATRISSI	Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (CEPRALMAR)	X
Mme Marie PAPADOPOULOS	Électricité De France (EDF)	X
M. Thomas POLLIN	Compagnie Nationale du Rhône (CNR)	X
Mme Fanny VOLAGE	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)	excusée
M. Nicolas STOLZENBERG	Comité national de la pêche professionnelle en eau douce (CONAPPED)	X
Mme Aurélie CARRIE	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marin (CRPMEM) Occitanie	excusée
Mme Déborah MONDAIN	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marin Provence-Alpes-Côtes d'Azur (CRPMEM PACA)	excusée

M. Pascal ROCHE M. Yvan FALATAS	Office français de la biodiversité (OFB) – direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes	X
Mme Dominique BEAUDOU	Office français de la biodiversité (OFB)– direction interrégionale PACA-Corse	Représentée par Claire Tétrel, Parc Naturel Régional de Camargue
Mme Anne JOUHANNAUD-TRUSSON	Office français de la biodiversité (OFB) – direction régionale Occitanie	X
Mme Sophie SEJALON	Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres – Région PACA	
Mme Estelle FERRARI M. Alexis LEPINAY	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes	X
Mme Laetitia DUPAQUIS	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur	X
M. Michel BLANC M. Pierre VINCHES	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie	
M. Pierre MOTTA	Direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM) Méditerranée	X
M. Vincent MAYEN	Direction Départementale des Territoires (DDT) du Vaucluse	Excusé DDT représentée par Steven Hubner
M. Philippe MATHIEU	Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Ardèche	X
M. Siegfried CLOUSEAU	Direction Départementale des Territoires et la Mer (DDTM) du Gard	
Mme Florence BOULENGER Mme Pascale GUILLAUME	Direction Départementale des Territoires et la Mer (DDTM) de l'Hérault	X
Mme Stéphanie BRENIER	Direction Départementale des Territoires et la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône	

M. Pierre CAMPTON	Association Migrateurs-Rhône-Méditerranée (MRM)	X
M. Christophe BRACH-PAPA M. Marc BOUCHOUCHA	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	
M. Olivier NALBONE	Conseil Régional PACA	X
Mme Mailys ALISON Mme Mathilde PINTO	Conseil Régional Occitanie, Agence régionale de la biodiversité	
M. Xavier ODO	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	
Mme Béatrice ORELLE Mme Claudine TREZZY	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	
M. Mathieu QUITTET	Conseil Départemental de l'Hérault	X
Mme Laure CASTEL	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	X
M. Fabrice GONNET	Association Rivières Rhône Alpes Auvergne (ARRA2)	
M. Maxime LENNE	EPAGE des côtiers de la lagune de Berre – RRGMA-PACA	